

Conseil national de l'alimentation



Communiqué de presse

Le Conseil national de l'alimentation a adopté à l'unanimité un avis sur l'exclusion sociale et l'alimentation.

A la demande du ministre chargé de la santé, le CNA a mené une réflexion sur l'exclusion sociale et l'alimentation dans le prolongement du travail qu'il avait mené en 1994.

Sur le plan sanitaire, le Conseil constate que les résultats du contrôle officiel et les enquêtes disponibles ne révèlent pas de disparités liées à l'appartenance de l'aliment à une gamme de prix. Il estime cependant qu'il doit être mieux établi que la sécurité des produits alimentaires est assurée de la même façon pour tous les produits et préconise à cette fin que soient définis des indicateurs publiables. Dans le même esprit, le Conseil estime souhaitable que la surveillance épidémiologique des infections alimentaires collectives à déclaration obligatoire intègre des critères d'appartenance aux groupes socio-professionnels.

Sur le plan nutritionnel, le Conseil constate que les déficiences ou carences, qui sont importantes chez les populations défavorisées, tiennent au moins en partie à des difficultés d'accès à l'offre, liées notamment à un problème de revenu, et à des désordres du comportement alimentaire. Le coût minimal de la ration journalière respectant à la fois les besoins nutritionnels et les habitudes alimentaires actuelles se situant à 4,57 euros (30francs) par jour et par adulte alors que la dépense quotidienne actuelle moyenne des populations défavorisées s'établit à environ 3,05 euros (20 francs) selon les sources, le Conseil évalue le déficit de financement de l'alimentation de ces populations à environ 2,74 milliards d'euros (18 milliards de francs) par an, si on estime que 5 millions de personnes sont effectivement concernées.

En matière **d'accès à l'offre**, le Conseil national considère que, de manière générale, il n'est pas possible d'intervenir directement sur la formation des prix des aliments les plus utiles, mais sans doute préférable de retenir une approche ciblée à travers l'aide alimentaire. Pour ces populations, il estime indispensable de faciliter l'accès aux laits pour bébés, dont le défaut d'utilisation est à l'origine de carence, par tous les moyens existants (distribution gratuite, acheminements ciblés, tarif interministériel de prestations sanitaires, etc.) ainsi que l'accès à la cantine scolaire en étendant, par exemple, le système de modulation des prix de repas existant pour l'école primaire aux collèges et lycées.

Le Conseil considère qu'une connaissance plus approfondie des stratégies alimentaires utilisées, notamment par les populations défavorisées, pour parvenir à utiliser le mieux possible leur budget en vue d'une alimentation équilibrée, devrait être recherchée. Elle permettrait de faire connaître au plus grand nombre les plus efficaces d'entre elles.

Par ailleurs, le CNA considère que l'étiquetage obligatoire, voire la réglementation relative à la mise sur le marché des produits, devraient moins recourir aux seuls critères d'apparence (calibrage, catégorie, etc.) et réhabiliter les critères portant sur les qualités intrinsèques (valeur nutritionnelle, qualité gustative, variété), recouvrant mieux les besoins des consommateurs. Le Conseil considère que beaucoup de produits déclassés qui sont soit détruits, soit transformés pour n'être pas consommés en l'état pour des raisons d'apparence, sont en fait d'excellents produits sur le plan nutritionnel qui pourraient être distribués à moindre coût, notamment par le biais des associations caritatives, si les organisations communes de marché (OCM) le prévoyaient explicitement.

Parallèlement, le CNA s'est intéressé aux actions des différents intervenants dans le **domaine de l'action sociale et de l'aide alimentaire**. Par rapport à son avis de 1994, il a constaté une évolution des actions du secteur associatif dans le domaine de l'aide alimentaire. Si le nombre de bénéficiaires a augmenté, la qualité des produits distribués et les programmes de formation et d'information qui les accompagnent ont aussi évolué. L'alimentation est de plus en plus considérée comme un outil d'insertion ce qui conduit à une implication croissante des bénéficiaires (aide à la préparation culinaire, aide pour trouver à travers l'alimentation des repères dans les rythmes des activités journalières). Cependant cette évolution qualitative nécessite de nouveaux moyens, notamment de formation des bénévoles, par exemple dans le domaine de la nutrition. Le Conseil estime nécessaire de poursuivre la mutation pour parvenir à une aide alimentaire plus personnalisée.

Le CNA estime que la collecte des surplus pourrait encore être améliorée, en particulier pour certains fruits et légumes. Il est néanmoins conscient qu'elle ne garantit pas la diversité nécessaire à l'équilibre alimentaire, ni la pérennité du dispositif et estime donc indispensable d'améliorer le fonctionnement de ce dispositif pour qu'il puisse fournir continûment un assortiment diversifié couvrant l'ensemble des besoins des personnes concernées.

Dans cet esprit, le Conseil estime qu'à l'avenir, les circuits d'aide alimentaire devront plus systématiquement acheter des produits, notamment des produits frais, à côté des produits collectés à titre gratuit. Il estime par ailleurs que cette évolution ne pourra s'accomplir de façon satisfaisante qu'avec d'une part, une professionnalisation accrue des personnels mobilisés et une meilleure formation des bénévoles et d'autre part, une augmentation sensible des ressources financières des organisations d'aide aux personnes défavorisées.

Le Conseil considère qu'il est essentiel d'aller, au-delà de la distribution de colis ou de repas, vers une véritable réhabilitation alimentaire en apportant aux familles défavorisées des repères utiles et une stimulation de leur capacité d'autonomie (savoirs culinaires, convivialité, repères temporels apportés par les repas, etc.). Pour cela, il estime nécessaire de développer des outils qui ont déjà été expérimentés comme par exemple les épiceries sociales et les ateliers de cuisine, les jardins familiaux, etc.

Il est par ailleurs indispensable de mieux utiliser les réseaux disponibles, associatifs ou publics, les centres communaux d'action sociale, les services du Conseil général spécialisés dans les populations fragiles (travailleuses familiales, conseillères en économie sociale et familiale). Des coopérations avec les banques alimentaires devraient être recherchées.

Si l'alimentation est le pivot des acteurs associatifs, le CNA note l'absence de l'alimentation dans les approches globales de lutte contre l'exclusion, et notamment dans la loi de 1998 relative à la lutte contre l'exclusion et dans les dispositifs associés (Conseil national de lutte contre l'exclusion, l'observatoire de l'exclusion sociale et de la pauvreté, etc.). Au moment où se développe une politique structurée, il considère qu'il faudrait une plus grande synergie entre les politiques publiques de lutte contre l'exclusion et le domaine de l'aide alimentaire.

Enfin, certains problèmes spécifiques doivent être traités : le cas des « sans domicile fixe » suppose une approche intermédiaire entre l'aide alimentaire et l'aide médicale d'urgence. Le CNA estime que les initiatives visant à développer les suppléments vitaminiques et minéraux et, pour la partie de cette population qui pourrait effectivement les utiliser, à favoriser la distribution de compléments alimentaires, vont dans le bon sens.

De la même façon, le Conseil considère que les problèmes des personnes âgées isolées et dépendantes sont très spécifiques et ne peuvent être appréhendés qu'avec le concours des aides à domicile.